

# Formation continue

## Co-construire une pédagogie de l'égalité dans la HES-SO



# Hes·so

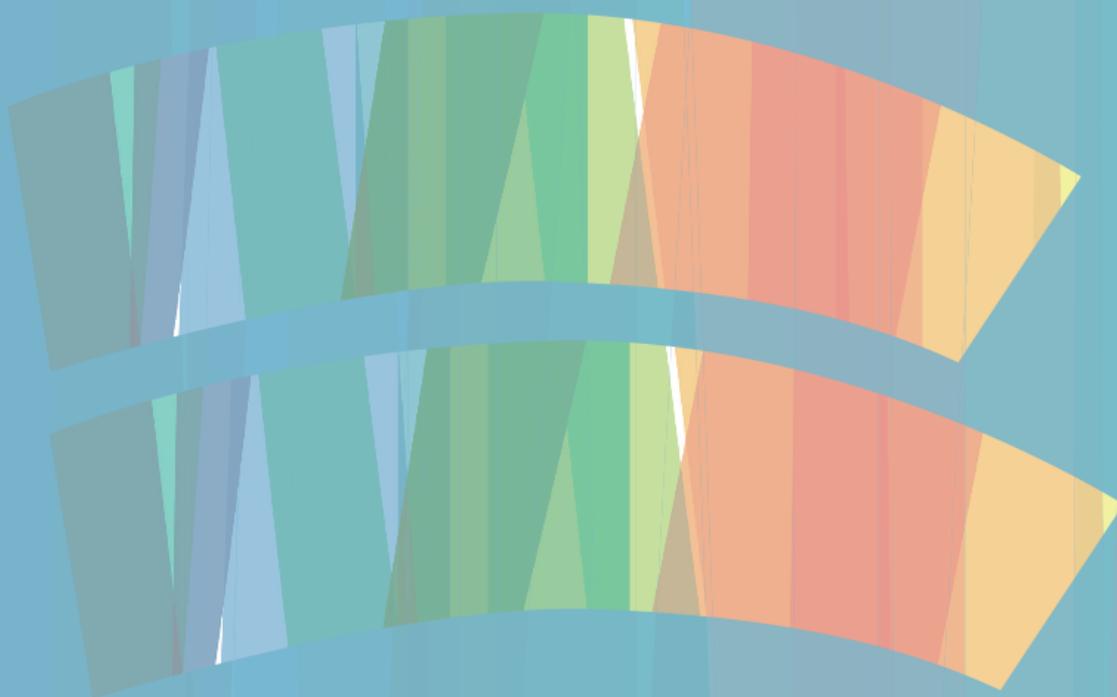
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

# Formation continue

## Co-construire une pédagogie de l'égalité dans la HES-SO

*Livret pédagogique*

*A l'attention des participant·e·s au module de formation continue « Co-construire une pédagogie de l'égalité dans la HES-SO »*



**Hes·so**  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

# Table des matières

<b>1. Glossaire</b>	p.4
1.a. Concepts de base de la formation	p.4
1.b. Concepts pour aller plus loin	p.10
1.c. Mes notes personnelles	p.16
<b>2. Les outils pédagogiques de la formation</b>	p.16
2.1. Le cadre	p.16
2.2. Jeu « Sortir des cases » de l'Agenda 21, de la ville de Genève	p.16
2.3. Les vignettes	p.16
2.4. Le théâtre-forum	p.17
2.5. Le livret pédagogique et la plateforme moodle	p.17
2.6 La Constellation de l'inclusion	p.18
2.6.a. Contexte de développement de l'outil/dispositif pédagogique	p.18
2.6.b. Caractéristiques de l'outil	p.18
2.6.c. Les 4 axes pédagogiques	p.18
2.6.d. Constellation de l'inclusion (version de travail)	p.20
<b>3. Quelques ressources institutionnelles et externes</b>	p.22
3.a. Ressources générales pour aborder les inégalités au sein de la HES-SO	p.22
3.b. Ressources pédagogiques pour une pédagogie de l'égalité	p.23
3.c. Victime ou témoin de harcèlements ou violences : que faire ?	p.24

# 1. Glossaire

Les définitions retenues des concepts et principes présentés ci-dessous sont situées historiquement, géographiquement, juridiquement mais aussi selon les épistémologies des sciences qui les définissent. Elles sont donc mouvantes et souvent sujettes à débats scientifiques et politiques.

## 1. a. Concepts et principes de base de la formation

Concepts	Définitions
<b>Discrimination</b>	<p>On parle de <b>discrimination</b> lorsque s'opère, de manière directe ou indirecte, à travers des règles, des processus, des comportements ou des discours, un traitement différencié et défavorable d'un groupe social en raison d'un critère jugé illégitime (race, genre, handicap, corpulence, etc.). Ce concept « <i>correspond à une action. Il s'agit d'un traitement défavorable qui se fonde sur un critère illégitime (par exemple le fait de payer une femme moins qu'un homme pour un poste égal)</i> » (egalite.ch, 2020, p.15).</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Chappe, V., Eberhard, M. &amp; Guillaume, C. (2016). La fabrique des discriminations. <i>Terrains &amp; travaux</i>, 29, 5-19. <a href="https://doi.org/10.3917/tt.029.0005">https://doi.org/10.3917/tt.029.0005</a></li><li>- EGALITE.CH (2020). L'école de l'égalité. Cycle 3. Répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons. Egalite.ch : Renens</li><li>- Fraisse G et Périvier H. (2011) « Chapitre 2. De l'exclusion à la discrimination. Une généalogie historique, philosophique et politique », Françoise Milewski éd., <i>Les discriminations entre les femmes et les hommes</i>. Presses de Sciences Po, pp. 39-56.</li></ul>
	<p><b><u>Notes personnelles :</u></b></p>
<b>Egalité</b>	<p>En Suisse, <b>l'égalité des sexes</b> est inscrite dans la Constitution depuis 1981, et la loi sur l'égalité est entrée en vigueur en 1996. Elle est définie comme suit dans l'article 8 de la constitution fédérale (site internet de la Confédération suisse, 1999) :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.</li><li>2. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.</li><li>3. L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.</li><li>4. La loi prévoit des mesures en vue d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.</li></ol> <p>La HES-SO met en œuvre ce principe à travers ses politique-cadres d'une part à l'égard de la diversité (HES-SO, 2016) et d'autre part de prévention et de gestion du harcèlement sexuel et sexiste à l'encontre des personnes aux études (Bendjama, 2020). Celles-ci visent notamment à reconnaître et respecter la diversité de ses étudiant-e-s ainsi que de ses collaboratrices et collaborateurs, en termes de sexe, genre, origine ethnique et culturelle, âge, orientation sexuelle, croyance, statut socioéconomique ou situation de handicap physique et psychique.</p>

	<p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site Internet de la Confédération suisse (1999). Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999. <a href="https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#a8">https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr#a8</a></li> <li>- HES-SO (2016). Politique-cadre de la HES-SO à l'égard de la diversité</li> <li>- Bendjama, R. (2020). Politique-cadre HES-SO de prévention et de gestion du harcèlement sexuel et sexiste à l'encontre des personnes aux études.</li> </ul> <p><b><u>Notes personnelles :</u></b></p>
<p><b>Genre</b></p>	<p>Polysémique et historiquement situé, le concept de <b>genre</b> a été inventé et utilisé dans les années 1960-70 par le psychanalyste Robert Stoller et les sexologues John Money et Anke Ehrehardt, pour le distinguer de la notion commune de « <b>sexe</b> » et désigner « <i>les différences sociales et entre hommes et femmes qui n'étaient pas directement liées à la biologie</i> » (Bereni et al., 2016, p.24). Dès les années 1970, cette conceptualisation descriptive du genre marquée par la psychanalyse rencontre « <i>l'entreprise féministe de dénaturalisation du sexe</i> » (Fassin, 2008, p.376). La sociologue Ann Oakley (1972) reprend la distinction sexe/genre dans une démarche critique pour l'inscrire explicitement dans les mouvements de libération des femmes. Selon Oakley, le sexe renvoie à la distinction biologique entre mâles et femelles, alors que « <i>le genre renvoie à la distinction culturelle entre les rôles sociaux, les attributs psychologiques et les identités des hommes et des femmes</i> » (Bereni et al., 2016, p.26).</p> <p>Cette définition a depuis été critiquée parce que la distinction <b>genre</b> et <b>sexe</b> renvoie à la dichotomie nature-culture, tendant ainsi à renforcer l'idée d'une division mâle/femelle comme réalité naturelle (Bereni et al., 2016). Pour dépasser cette vision dichotomique, les féministes matérialistes (Delphy, 2002) conceptualisent le genre comme le système qui produit les sexes biologiques comme deux réalités distinctes. Dès lors, le genre peut être pensé comme synonyme de patriarcat ou d'oppression des femmes, dans la mesure où il renvoie à un rapport social marqué par le pouvoir, la domination et l'oppression, qui divise et hiérarchise l'humanité en deux moitiés inégales (hommes versus femmes) (Bereni et al., 2016). Récemment, l'ouvrage phare <i>Introduction aux études sur le genre</i> de Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard définit le genre comme « <i>le rapport social divisant l'humanité en deux sexes distincts et hiérarchiquement articulés en dehors desquels il semble que rien ne puisse exister. En vertu de cette définition, le sexe apparaît comme le « produit » du genre, comme le résultat d'un système de division qui renforce continuellement sa pertinence en donnant à voir les sexes comme les éléments naturels et pré-sociaux constitutifs du monde dans lequel nous vivons</i> » (2016, p.55)</p> <p><b>Avec des termes plus simplifiés</b>, le genre renvoie « à la construction du féminin et du masculin dans un contexte donné. En tant que système de hiérarchisation, il valorise le masculin au détriment du féminin » (EGALITE.CH, 2020, p.269). Cette définition permet de souligner que tout ce qui renvoie au « féminin » et « masculin » (identités, rôles sociaux, corps, etc), à leur opposition, leur complémentarité et leur hiérarchisation, est socialement construit. Cela signifie que les féminités et masculinités ne sont pas naturelles, innées et biologiques, mais socialement construites.</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A. et Revillard, A. (2016). <i>Introduction aux études sur le genre</i>. De Boeck Supérieur : Louvain-la-Neuve</li> <li>- Butler, J. (2005). <i>Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion</i>. Paris, : La Découverte [1re éd. : 1990].</li> <li>- Delphy, C, (2002 (1998)). <i>L'ennemi principal I. Economie politique du patriarcat</i>. Paris :Syllepse.</li> </ul>

	<p>- EGALITE.CH (2020). L'école de l'égalité. Cycle 3. Répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons. Egalite.ch : Renens</p> <p>- Fassin, E. (2008). L'empire du genre. L'histoire politique ambiguë d'un outil conceptuel, <i>L'Homme</i>, 3-4, numéro 187-188</p> <p>- Oakley, A. (1972). <i>Sex, Gender and Society</i>. London : Temple Smith.</p> <p>- Parini, L. (2006). <i>Le système de genre. Introduction aux concepts et théories</i>. Zurich : Seismo, Questions</p> <p><b>Notes personnelles :</b></p>
<p><b>Harcèlement</b></p>	<p>Selon Gautier (2021), le <b>harcèlement</b> « <i>peut prendre plusieurs formes (sexuel, moral ou téléphonique, etc.), touche toutes les couches sociales et intervient dans tous milieux, que ce soit familial, professionnel, scolaire, etc. Il s'agit d'un acte répété, par lequel l'auteur tient des propos ou agit dans le but de nuire à sa victime physiquement ou moralement</i> » (<a href="https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/droit-penal-harcèlement/">https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/droit-penal-harcèlement/</a>).</p> <p>En Suisse, le harcèlement constitue un délit puni par le Code pénal, lorsqu'il s'exprime sous l'angle de la contrainte (art. 181 CP), de la lésion corporelle simple (art. 123 CP) ou sous modes d'action illégaux (art. 179 CP, art.186 CP, art. 189 CP, art. 180 CP).</p> <p>Selon Bendjama (2020), le <b>harcèlement sexuel ou sexiste</b> désigne « tout comportement (paroles, gestes, actes de la part de personnes ou de groupes) à caractère sexuel ou sexiste, imposé à une personne et qui porte atteinte à sa dignité » (p.5, 2020).</p> <p>- « <i>Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes rappelle une règle simple permettant de déterminer si une situation constitue un simple flirt, un début de relation amoureuse ou sexuelle ou au contraire un cas de harcèlement sexuel : ce qui est pris en compte pour caractériser une situation de harcèlement sexuel n'est pas l'intention de la personne qui agit, mais la manière dont la personne concernée perçoit, reçoit ou ressent ce comportement.(...) La question du <b>consentement</b> est déterminante puisque c'est précisément ce qui fait défaut dans les situations de harcèlement et d'agressions sexuelles</i> » (Bendjama, 2020, p.5-6).</p> <p>- « <i><b>Le harcèlement sexuel et sexiste</b> fait partie d'un ensemble de violences commises, qui le sont le plus souvent à l'encontre de femmes et de personnes marginalisées en raison de leur identité ou de leur expression de genre, ou de leurs sexualités, que celles-ci soient réelles, supposées ou imaginées. Il s'agit <b>du continuum des violences sexistes</b>, qui comprend différents comportements oppressifs, individuels ou collectifs, pouvant par exemple se dérouler dans le cadre de la famille, dans un contexte amoureux ou amical, sur un lieu de travail ou de formation, ou encore à un niveau institutionnel. (...)Le harcèlement sexuel et sexiste relève du <b>sexisme</b> et <b>s'imbrique avec d'autres rapports de domination</b></i> » (Bendjama, 2020, p.6)</p> <p>Selon Bendjama, « <i>le <b>harcèlement moral ou psychologique</b> peut être défini comme une forme d'abus de pouvoir exercé à l'encontre d'une personne, et qui vise à l'humilier, la déstabiliser, l'inférioriser, l'isoler, la marginaliser, voire à l'exclure</i> » (Bendjama, 2020, p.7).</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <p>- Bendjama, R. (2020). Politique-cadre HES-SO de prévention et de gestion du harcèlement sexuel et sexiste à l'encontre des personnes aux études.</p> <p>- Brochure « Harcèlement sexuel : on n'en veut pas! ». Anita Heinzmann, Stefanie Kurt, Amel Mahfoudh, Clothilde Palazzo-Crettol, Haute Ecole de Travail Social, HES-SO Valais-Wallis</p> <p>- Gautier, M. (2021). Le harcèlement sous toutes ses formes : quels sont les recours pour les victimes ? Site Internet Justifit, <a href="https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/droit-penal-harcèlement/">https://www.justifit.fr/b/guides/droit-penal/droit-penal-harcèlement/</a></p>

	<p><b>Notes personnelles :</b></p>
<p><b>Inclusion</b></p>	<p>Selon Le Capitaine (2013), le concept d'<b>inclusion</b> a été introduit à partir des notions de société inclusive dans le monde anglo-saxon, et plus spécifiquement de l'école inclusive. Il est issu des mouvements des droits humains concernant les personnes en situation de handicap, qui ont revendiqué une approche sociale des droits humains, en interrogeant « <i>la manière dont la société et ses diverses institutions conçoivent le « handicap » et accordent leur place aux personnes avec des « corps différents »</i>. <i>Le concept d'inclusion vient ici mettre un point d'orgue, celui de la place de plein droit de toutes les personnes, quelles que soient leurs caractéristiques, dans la société et ses organisations</i> » (2013, p.126). Si jusque-là l'exclusion des individus perçus et construits comme déviants était expliquée par des causes intrinsèques, le concept d'inclusion permet au contraire selon l'auteur d'interroger les conditions environnementales qui produisent la différence et les normes. Au lieu d'agir sur les individus, la philosophie du concept d'<b>inclusion</b> force à se concentrer sur l'environnement, afin de le transformer et d'inclure toutes les personnes, peu importe leur singularité (Le Capitaine, 2013).</p> <p>Selon Ebersold, l'<b>inclusion</b> permet d'entrevoir la société non pas comme « <i>une dialectique mettant en jeu un corps social et des individus, mais comme une « société d'individus » nécessitant l'implication de chacun dans le bien-être collectif et l'incorporation de tous dans les diverses dimensions qui fondent la société. Cette conception systémique du monde social déplace les grilles de lecture des inégalités : elle rapporte la vulnérabilité sociale à l'absence de ressources culturelles, sociales, économiques, identitaires, relationnelles nécessaires à la réalisation de soi et à l'engagement social et non plus aux vulnérabilités liées à la division du travail</i> » (2009, p.72-73). Ce concept, en tout qu'outil conceptuel et mesure politique, permet donc de conjuguer diversité et égalité politique afin de promouvoir une citoyenneté plurielle : « <i>en d'autres mots, la citoyenneté plurielle reposerait sur un principe d'égalité politique qui s'inscrit dans un pluralisme politique faisant place aux différences, tout en luttant contre les structures inégalitaires</i> » (Morales Hudon, 2007, p.36)</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ebersold, S. (2009). « « Inclusion » », <i>Recherche et formation</i>, 61   2009, 71-83.</li> <li>- Le Capitaine, J. (2013). L'inclusion n'est pas un plus d'intégration : l'exemple des jeunes sourds. <i>Empan</i>, 89, 125-131. <a href="https://doi.org/10.3917/empa.089.0125">https://doi.org/10.3917/empa.089.0125</a></li> <li>- Morales Hudon, A. (2007). Théorisations féministes d'une citoyenneté plurielle : paradoxes et tensions de l'inclusion des femmes. Université du Québec à Montréal, Montréal.</li> </ul> <p><b>Notes personnelles :</b></p>
<p><b>Intersectionnalité</b></p>	<p>Avant de constituer un concept théorique et un outil méthodologique grâce aux travaux de Crenshaw (1989), l'<b>intersectionnalité</b> est née d'un questionnement sur l'articulation des rapports de pouvoir au sein du mouvement féministe états-unien <i>Black feminism</i>, durant les années 1970-80 (Hill Collins, 1989). L'expérience de la marginalisation des femmes racisées au sein des mouvements féministes luttant contre le patriarcat, et au sein du mouvement de libération noir luttant contre le racisme, les conduit à contester la hiérarchisation entre ces deux systèmes d'oppressions, et impulsa la nécessité de</p>

	<p>développer un outil théorique pour penser ensemble les effets des divers systèmes d'oppression (Bereni et al., 2016). Dans son texte fondateur, la juriste Crenshaw (1989) développe le concept d'<b>intersectionnalité</b> afin d'interroger la représentation au sein de la législature américaine de certains groupes, les expériences de racisme étant pensées de manière limitée à celles des hommes noirs, et celles du sexisme au vécu des femmes blanches des classes moyennes (Hill Collins, 1989). Le concept a permis de prolonger la critique du <i>Black feminism</i> envers la constitution et la représentation homogène du sujet politique des « femmes » et des « noirs » aux Etats-Unis (Jaunait et Chauvin, 2013).</p> <p>Le concept d'<b>intersectionnalité</b> désigne donc l'imbrication ou l'articulation des rapports de domination et d'oppression, c'est à dire la simultanéité ou l'intrication des formes de domination des rapports par exemple de classe, de race et de genre (Galerand et Kergoat, 2014). Par exemple, dans le cas du sexisme: cela signifie que le sexisme s'articule toujours avec le classisme, le racisme, l'âgisme, le validisme. Le sexisme est donc toujours classiste, et le classisme toujours sexué.</p> <p><b>Avec des termes plus simplifiés</b>, l'intersectionnalité renvoie au fait que les discriminations et les privilèges n'existent pas de manière séparée, les uns à côtés des autres, mais plutôt qu'ils interagissent, qu'ils se renforcent ou se cumulent. Par exemple : si à l'embauche les femmes vont être davantage discriminées par rapport aux hommes, toutefois une femme blanche d'une quarantaine d'année va être privilégiée par rapport à un homme afro-descendant qui a une soixantaine d'année.</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crenshaw, K.W. (1989). <i>Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Anti-discrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics</i>. University of Chicago Legal Forum, p. 139-167.</li> <li>- Galerand, E. &amp; Kergoat, D. (2013). 4. Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe). Dans : Maruani, M. éd., <i>Travail et genre dans le monde: L'état des savoirs</i> (pp. 44-51). Paris: La Découverte. <a href="https://doi.org/10.3917/dec.marua.2013.01.0044">https://doi.org/10.3917/dec.marua.2013.01.0044</a></li> <li>- Galerand, E. &amp; Kergoat, D. (2014). Consubstantialité vs intersectionnalité? A propos de l'imbrication des rapports sociaux. <i>Nouvelles pratiques sociales</i>, 26 (2), 44–61. <a href="https://doi.org/10.7202/1029261ar">https://doi.org/10.7202/1029261ar</a></li> <li>- Hill Collins, P. (1989). The Social Construction of Black Feminist Thought. <i>Signs</i>, Vol. 14, No. 4, p. 745-773</li> <li>- Jaunait, A. et Chauvin, S. (2013). Intersectionnalité. In Achin, C. et Bereni, L., <i>Genre et science politique. Concepts, objets, problèmes</i>, p. 286-297. Presses de Sciences Po.</li> </ul>
	<p><b><u>Notes personnelles :</u></b></p>
<p><b>Rapports sociaux</b></p>	<p>Le concept de <b>rapport social</b> s'ancre au sein de la tradition marxiste, postulant que la réalité sociale constitue le résultat de l'organisation de l'ensemble des rapports sociaux (Pfefferkorn, 2007). En ce sens, un <b>rapport social</b> « unit (ou lie) les sujets sociaux qu'il médiatise, il constitue un des éléments à partir desquels se constitue l'architecture de la société globale. Mais, inversement, selon des formes et des contenus à chaque fois spécifiques, tout rapport social est, au moins potentiellement, source de tensions et de conflits entre ses acteurs ou agents, individuels ou collectifs (...) L'élément social, la réalité dernière à laquelle l'analyse doit s'arrêter, ce n'est donc pas l'individu (ou les individus) pris isolément, mais le rapport social (ou les rapports sociaux). Un individu seul est une abstraction mentale. C'est en ce sens que Marx a pu dire que l'individu est la somme de ses rapports sociaux » (Pfefferkorn, 2007, p.2-3).</p> <p>Selon Kergoat (2011), le concept de <b>rapport social</b> se réfère à des groupes sociaux abstraits et opposés autour d'un enjeu, opérant et s'exprimant sous trois formes : l'exploitation, la domination et l'oppression. Il se distingue donc du concept de relation sociale, qui lui renvoie aux individus et leurs interactions concrètes.</p>

	<p><b>Avec des termes plus simplifiés</b>, les rapports sociaux renvoient à l'organisation de la société et aux conditions (structurelles, institutionnelles) qui vont re-produire des traitements différenciés (volontaires ou non) entre des groupes sociaux.</p> <p>Par exemple, le validisme peut être théorisé comme un rapport social. On va le voir se manifester notamment ainsi : la société suisse est construite sur un modèle validiste qui met au centre le travail productif. De ce fait, les personnes en situation de handicap, qui souvent ne peuvent pas travailler dans les mêmes conditions que des personnes dites « valides », sont en majorité exclues du monde du travail, de la scolarité « normale » et de la vie sociale. Elles vont devoir bénéficier de mesures spécifiques pour être incluses, et ces mesures ne vont pas de soi. En ce sens, on peut dire que les personnes « valides » sont privilégiées au sein de notre société, par rapport aux personnes « non valides » qui vont être exclues, stigmatisées, discriminées, du fait de leur handicap.</p> <p>Autres exemples de rapports sociaux : le genre, la race, la classe sociale, l'âge, etc.</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Kergoat, D. (2011). Comprendre les rapports sociaux. In: Raison présente, n°178. Articuler le rapports sociaux. pp. 11-21; doi : <a href="https://doi.org/10.3406/raipr.2011.4300">https://doi.org/10.3406/raipr.2011.4300</a></li> <li>- Pfefferkorn, R. (2007). Inégalités et rapports sociaux. Editions La Dispute, Paris. Rapports de classe, rapports de sexe, Collection Le genre du monde, pp.1-9. hal-01293419</li> </ul>
	<p><b><u>Notes personnelles :</u></b></p>
<p><b>Violence</b></p>	<p>L'Organisation Mondiale de la Santé définit <b>la violence</b> comme « <i>l'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal-développement ou une carence</i> » (OMS, 2002). Le droit suisse considère la <b>violence</b> comme une infraction dans le code pénal dans le sens où elle comprend l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. Les infractions sont réparties en différentes catégories selon leur nature et gravité, qui sont punies à travers divers articles de loi (site de la Confédération suisse, <a href="https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/violence.html">https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/violence.html</a>).</p> <p>Par ailleurs, selon les institutions ou les auteurs et autrices scientifiques, vont être différenciées et définies plusieurs formes de <b>violence</b> (symbolique, psychologique, économique, structurelle, sexuelle, physique, domestique), qui reposent sur différents critères (race, genre, orientation affective ou sexuelle, âge, etc.)</p> <p><b>Violence domestique, conjugale et féminicide :</b> Selon le service intercantonal suisse Prévention Suisse de la Criminalité, « on parle de <b>violence domestique</b> lorsque des personnes ayant ou ayant eu des liens <i>familiaux, conjugaux ou de partenariat commettent ou menacent de commettre des violences physiques, psychiques ou sexuelles</i> » (<a href="https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence/violence-domestique/">https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence/violence-domestique/</a>).</p> <p>La <b>violence conjugale</b> est une forme de violence domestique qui concerne des personnes ayant ou ayant eu des liens conjugaux ou de partenariat. Selon Roman (2020), elle est également problématisée depuis les années 1980 comme une violence systémique résultant des rapports de pouvoir et de domination fondés sur l'appartenance de genre, dans la mesure où les hommes sont principalement désignés et reconnu comme les auteurs et les femmes victimes de ces violences. Le <b>féminicide</b> constitue une des formes les plus graves de violences domestique, bien qu'il ne soit pas encore reconnu</p>

	<p>dans la législation suisse. Le féminicide « <i>renvoie à des meurtres de femmes dont le mobile est le sexe féminin de la victime</i> » (Roman, 2020, p.168)</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Delphy, C. (2012). <i>L'ennemi principal. Economie politique du patriarcat</i> (tome 1). Syllepse : Paris</li> <li>- ONU (2006). <i>Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes</i>, A/61/122/Add.1.</li> <li>- Roman, D. (2020). Quels mots pour penser et combattre les féminicides ? <i>Travail, genre et sociétés</i>, 43, 167-171. <a href="https://doi.org/10.3917/tgs.043.0167">https://doi.org/10.3917/tgs.043.0167</a></li> <li>- Site du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes : <a href="https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications-en-general/publications-violence.html">https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications-en-general/publications-violence.html</a></li> </ul>
	<p><b><u>Notes personnelles :</u></b></p>

### 1. b. Quelques concepts et principes pour aller plus loin

Concepts	Définitions
<b>Androcentrisme</b>	<p>L'<b>androcentrisme</b> constitue « <i>un biais théorique et idéologique qui consiste à placer l'être humain masculin (du grec Andros) au centre du monde, à mettre l'accent de façon partielle ou exclusive sur les sujets et les relations entre les personnes de sexe masculin. Dans les sciences sociales, cela conduit à exclure les femmes des études historiques et sociologiques et à produire des analyses erronées des relations sociales où elles sont insérées (...)</i> Dans l'histoire des relations entre les sexes, l'homme incarne à la fois le positif et le neutre, comme le traduit l'utilisation du terme « homme » pour désigner l'humanité en général, tandis que les femmes représentent le négatif et sont définies comme "l'autre" » (Ordioni, 2011, p.1)</p> <p>L'<b>androcentrisme</b> renvoie à un mode de pensée, exprimé par des hommes ou des femmes, qui se résume à envisager le monde à partir de l'expérience des hommes uniquement et qui rend par conséquent invisible celle des femmes.</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Devreux, A-M. (2016). <i>Les sciences et le genre. Déjouer l'androcentrisme</i>. Rennes, PUR, Essais, 292 p.</li> <li>Ordioni, N. (2011). L'androcentrisme: un ethnocentrisme du genre? <i>Babel : Littératures plurielles</i>, pp.49-71. hal-01874656v2</li> </ul>
<b>Capacitisme</b>	<p>Selon Piecek et al., le terme de <b>capacitisme</b> « <i>a été développé par les théoricien-ne-s des études critiques sur le handicap (...) pour mettre en lumière les différenciations et les hiérarchisations sociales entre individus constitués comme capables ou non en fonction des normes (...)de chaque époque</i> » (2017, p.3). En lien avec le domaine de l'emploi, le <b>capacitisme</b> comme rapport social permet de penser les inégalités, normalités et déviances construites sur la base des capacités des individus. Selon Piecek et al. (2017), les <b>capacités</b> sont construites comme l'absence de pathologie physique, morale, mentale ou émotionnelle empêchant un-e individu être actif ou active sur le marché du travail et dans la sphère domestique.</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p>

	<p>- Campbell, F. K. (2009), <i>Contours of Ableism. The Production of Disability and Abledness</i>, New York, Palgrave Macmillan Editor.</p> <p>- Goodley, D. (2014), <i>Dis/ability Studies: Theorising Disablism and Ableism</i>, London, Routledge Editor.</p> <p>- McRuer, R. (2006), « Compulsory Able-Bodiedness and Queer/Disabled Existence », dans DAVIS L. J. (dir.), <i>The Disability Studies Reader</i> (2nde éd.), New York &amp; London, Routledge Editor, pp. 301-308.</p> <p>- Piecek, M., Tabin, J.-P., Perrin, C. et Probst, I. (201). La normalité en société capacitiste, <i>Sociologies [En ligne], Théories et recherches</i>. URL : <a href="http://journals.openedition.org/sociologies/6412">http://journals.openedition.org/sociologies/6412</a></p>
<p><b>Charge mentale</b></p>	<p>Le concept de <b>charge mentale</b> (domestique) a été introduit par la sociologue Monique Haicault, qu'elle définit comme le fait d'« organiser », c'est à dire de « <i>faire tenir ensemble les successions de charge de travail, à les imbriquer, à les superposer, ou au contraire à les désimbriquer, à fabriquer des continuités, sortes de fondus enchaînés, à jouer sans cesse sur ce qui marche ensemble et ce qui est compatible</i> » (Haicault, 2000, p.89). A travers ce concept, l'autrice exprime le fait que les femmes qui travaillent dans la sphère professionnelle et qui sont en couple, portent à la fois la charge de leurs responsabilités professionnelles et la charge de l'orchestration de la vie domestique. Ces femmes sont ainsi « <i>mobilisées autant physiquement que mentalement par les activités de care qui leur sont assignées, au point de rendre cette (sur)charge fatigante, voire épuisante</i> » (Gagnon, 2019, p.30). D'où le terme charge entendu à la fois au sens de travail qu'au sens de poids : « <i>la charge mentale n'est pas juste épuisante parce qu'elle est prenante vingt-quatre heures sur vingt-quatre, elle est épuisante, car elle mobilise constamment les dispositions propres au care. Le seul fait d'avoir une charge mentale dénote un souci déjà là</i> » (Gagnon, 2019, p.30-31)</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <p>- Gagnon, C. (2019). Charge mentale et éthique critique du care : la division du travail dans la sphère domestique comme enjeu de justice sociale. <i>Ithaque</i>, 25, p. 23-44. <a href="https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/22960">https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/22960</a></p> <p>- Haicault, M. (2000), <i>L'expérience sociale du quotidien. Corps, espace, temps</i>, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 222 pages.</p> <p>- Hochschild, A. (2017/1983), <i>Le prix des sentiments. Au cœur du travail émotionnel</i>, Paris, La Découverte, 307 pages.</p> <p>- Site Internet Emma (2017). Fallait demander. URL : <a href="https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/">https://emmaclit.com/2017/05/09/repartition-des-taches-hommes-femmes/</a></p>
<p><b>Division sexuée du travail</b></p>	<p>La <b>division sexuée du travail</b> est un concept qui renvoie à une des bases matérielles des rapports sociaux de genre, construite socialement (et ne relevant pas d'une causalité biologique). Elle s'organise originellement à travers un principe séparateur (il y a des travaux d'hommes versus de femmes) et un principe hiérarchique (un travail d'homme vaut plus qu'un travail de femme) (Kergoat, 2000). Par ailleurs, « <i>la division sexuée du travail se caractérise également par l'assignation des femmes, en particulier les épouses, au travail domestique, défini comme l'ensemble des tâches liées aux soins aux personnes accomplies gratuitement dans le cadre de la famille élargie. L'état civil, tout comme le fait d'avoir ou pas des enfants à charge, sont des critères de division, qui se combinent avec le sexe pour renvoyer les individus à des rôles sociaux (épouse, mère, mari, père) structurant les rapports sociaux de sexe</i> » (Togni, 2015, p. 14). Ce concept permet de mettre en exergue le fait que les femmes sont assignées au travail reproductif, domestique et de care dans la sphère privée, qui est dévalorisé comparativement à celui des hommes. Ces derniers sont de leur côté assignés au travail productif et à la sphère publique, qui elle bénéficie d'une reconnaissance économique et sociale comparativement au travail des femmes (Bereni et al., 2016).</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <p>- Togni, C. (2015). <i>Le genre du chômage. Assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse (1924-1982)</i>. Lausanne : Antipodes</p> <p>- Kergoat, D. (2000). Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe, in Helena Hirata et al. (éd.), <i>Dictionnaire critique du féminisme</i>, PUF : Paris</p>

<p><b>Hétéronormativité</b></p>	<p>L'<b>hétéronormativité</b> désigne « <i>le système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable</i> » (Kraus, 2005, p. 24). L'<b>hétéronormativité</b> renvoie à un triptyque où sont associés le sexe, le genre et la sexualité et présuppose un tout indissociable : « <i>à faire certains actes sexuels hétérosexuels, je réponds à la définition de la sexualité masculine et me réalise donc comme être sexuel mâle, et à pratiquer d'autres actes sexuels hétérosexuels, je réponds à la définition de la sexualité féminine et je me réalise comme être sexuel féminin</i> » (Ambroise, 2003, p.104-105).</p> <p><b>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ambroise, B. (2003). Judith Butler et la fabrique discursive du sexe. <i>Raisons politiques</i>, n° 12(4), 99-121. Doi :10.3917/rai.012.0099.</li> <li>- Kraus, C. (2005). Note sur la traduction. In Butler Judith. <i>Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion</i>. La Découverte, Paris, pp. 21-24.</li> </ul>
<p><b>Hétérosexisme</b></p>	<p>L'<b>hétérosexisme</b> renvoie à « <i>un système idéologique qui hiérarchise les sexualités en postulant la supériorité et la promotion de l'hétérosexualité. Elle part du principe que toute personne est hétérosexuelle. Elle invisibilise et délégitime les autres formes de sexualité</i> » (egalite.ch, 2020, p.269)</p> <p><b>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EGALITE.CH (2020). <i>L'école de l'égalité. Cycle 3. Répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons</i>. Egalite.ch : Renens</li> <li>- Chamberland, L. (2019). Hétérosexisme. <i>Anthropen</i>. <a href="https://revues.ulaval.ca/ojs/index.php/anthropen/article/view/30626/163">https://revues.ulaval.ca/ojs/index.php/anthropen/article/view/30626/163</a></li> </ul>
<p><b>Homophobie</b></p>	<p>L'<b>homophobie</b> concerne « <i>toute manifestation ou comportement de mépris, de rejet, d'hostilité, de violence et de discrimination l'égard de l'homosexualité et des personnes qui ne se considèrent pas comme hétérosexuelles (lesbiennes, gays, bisexuelles, etc.)</i> ». EGALITE.CH, 2020, p.269)</p> <p><b>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EGALITE.CH (2020). <i>L'école de l'égalité. Cycle 3. Répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons</i>. Egalite.ch : Renens</li> <li>- Dayer, C. (2012). Mise en perspective de l'homophobie. En quoi les discriminations sexistes nuisent-elles à la santé ? <i>Bulletin des médecins suisses / Schweizerische Ärztezeitung / Bollettino dei medici svizzeri</i>, 93 (14/15), 556.</li> </ul>
<p><b>Race et racisme</b></p>	<p>Selon Sutter (2016), le <b>racisme</b> désigne toute pratique qui discrimine, blesse, menace, calomnie ou porte atteinte à la vie et à l'intégrité corporelle des individus en raison : des traits physiques propres à des groupes spécifiques (tels que la couleur de peau) ; et/ou l'appartenance ethnique ou nationale ; et/ou des caractéristiques culturelles (telles que la langue, la religion, le style de vie ou le nom) .</p> <p>Selon Memmi, le racisme « <i>est la valorisation, généralisée et définitive, de différences, réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de justifier une agression ou un privilège</i> » (1982).</p> <p>En sciences sociales selon Galonnier et al. (2019), la <b>race</b> constitue une catégorie sociologique qui se démarque fortement de son acceptation dans l'idéologie raciste, pour penser les rapports sociaux basés. En d'autres termes, « <i>il ne s'agit pas de définir a priori des « races », mais de repérer la manière dont chaque société voit et construit des « Autres » (les juifs, les noirs, les roms) et leur prête des traits homogènes et permanents, qui les essentialisent</i> » (Mayer cité dans Galonnier et al., 2019, p.6). En ce sens, Guillaumin (1972) invite les scientifiques à comprendre le concept de <b>race</b> comme « <i>l'aboutissement d'un processus d'altérisation et d'infériorisation d'un groupe social, auquel on attribue un ensemble de caractéristiques prétendument héréditaires. La société,</i></p>

	<p>par son fonctionnement même, crée ainsi des « <b>racisés</b> ». Dans cette approche de type constructiviste, les « races » ne sont donc pas des données naturelles et immuables, mais des productions sociales historiquement situées, différenciées entre elles et, surtout, mouvantes » (Calvès cité Galonnier et al., 2019, p.7).</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- humanrights (2016). Le racisme c'est quoi? URL: <a href="https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/racisme/dossier/le-racisme-cest-quoi/">https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/racisme/dossier/le-racisme-cest-quoi/</a></li> <li>- Galonnier, J., Naudet, J., Bessone, J., Brahim, R., Calves, G., et al. (2019). Polémiques et controverses autour de la question raciale. <i>La Vie des Idées</i>, hal-02384760</li> <li>- Guillaumin, C. (1972). <i>L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel</i>. Nice : Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelle.</li> <li>- Mayer, N. (2017). Mesurer le racisme ? In M.Wieviorka (dir.), <i>Antiracistes. Connaître le racisme et l'antisémitisme pour mieux les combattre</i>. Paris : Robert Laffont</li> <li>- Memmi, A. (1982). <i>Le racisme</i>. Paris : Gallimard</li> <li>- Sutter, A. (2016). C'est quoi le racisme (culturel) ? Disponible sur le site Internet humanrights, <a href="https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/racisme/dossier/le-racisme-cest-quoi/">https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/racisme/dossier/le-racisme-cest-quoi/</a></li> </ul>
<p><b>Rôles sexués et socialisation de genre</b></p>	<p>Selon Bereni et al. (2016), les <b>rôles sociaux sexués</b> renvoient aux attentes et aux assignations sociales d'un comportement d'un individu du fait de son genre. Ces normes collectives sont clairement énoncées ou implicites. Elles s'étendent à la sphère publique comme à la sphère privée.</p> <p>C'est la <b>socialisation de genre</b> dès l'enfance qui conduit les individus à se conformer à ces rôles, c'est-à-dire à travers les « <i>processus par lesquels les individus assignés depuis leur naissance à une classe de sexe apprennent à se comporter, à sentir et à penser selon les formes socialement associées à leur sexe et à « voir » le monde au prisme de la différence des sexes</i> » (Bereni et al., 2016, p.107). Issue de l'idée que « on ne naît pas femme, on le devient » formulée par Simone de Beauvoir en 1949, l'apprentissage des <b>rôles sexués</b> dès l'enfance à travers la <b>socialisation de genre</b>, renvoie selon Bereni et al. (2016) à l'apprentissage de comportements, de manières de percevoir ou de s'exprimer, qui s'effectue à travers une socialisation différenciée des enfants, selon si elles ou ils sont assigné-e-s au genre féminin ou masculin: « <i>ce qui est appris par chaque individu lors de la socialisation de genre n'est donc pas uniquement son propre « rôle », mais aussi toute l'« économie politique » qui donne sens à ce dernier. Or cette économie asymétrique organise la construction du masculin comme rupture avec le féminin, alors que l'inverse est moins vrai</i> ». (Bereni et al., 2016, p.110).</p> <p><b><u>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A. et Revillard, A. (2016). <i>Introduction aux études sur le genre</i>. De Boeck Supérieur : Louvain-la-Neuve</li> <li>- Dafflon Nouvelle, Anne (dir.). 2008. <i>Filles garçons Socialisation différenciée ?</i> PUG : Grenoble.</li> <li>- Vinet, E., et Gosset, S. (2014). Du vide médiatique à l'injonction normative des rôles sociaux de sexe : la (re)présentation de l'allaitement dans la presse parentale française. B. Damian-Gaillard; S. Montañola; A. Olivesi. <i>L'assignation de genre dans les médias</i>, Presses Universitaires de Rennes, (halshs-01213146)</li> </ul>
<p><b>Ségrégation de genre ou sexuée</b></p>	<p>La <b>ségrégation de genre</b> renvoie aux « <i>institutions qui séparent, trient et isolent les garçons des filles, tout en rassemblant les garçons entre eux et les filles entre elles</i> » (Bereni et al., 2016, p.110). Si cette ségrégation varie selon le temps et l'espace, aujourd'hui elle régit un grand nombre d'activités, comme l'usage des toilettes publiques ou des vestiaires, les pratiques et compétitions sportives, ou encore dans le domaine professionnel selon Bereni et al. (2016). La <b>ségrégation sexuée</b>, même épisodique, est un instrument central de la construction de rôles de genre différenciés : elle contribue à favoriser le développement de deux cultures distinctes, entre les genres, et contribue à « <i>renforcer la croyance dans la distinction naturelle entre les sexes, en donnant l'illusion que leur séparation sociale ne fait que ratifier leur séparation naturelle</i> » (Bereni et al., 2016, p.112). La ségrégation sexuée est donc un levier de construction des rôles sexués, mais également un instrument central de leur hiérarchisation et leur opposition (les rôles masculins renvoient par exemple à l'objectivité, au contrôle, à la force, la logique ou l'autorité <i>versus</i> les rôles féminins invoquent la passivité, l'émotion, la subjectivité, le travail de care) selon Bereni et al. (2016).</p>

	<p>Au niveau professionnel, la ségrégation sexuée se manifeste de manière verticale (le fameux plafond de verre) et horizontale (Bereni et al., 2016) :</p> <p>La <b>ségrégation horizontale</b> renvoie aux inégalités salariales entre les secteurs de métiers dits féminisés ou masculinisés ; à niveau de formation égal les femmes touchent donc des salaires inférieurs à ceux des hommes parce que leur métier est moins reconnu et valorisé.</p> <p>La <b>ségrégation verticale</b> du marché du travail renvoie au fait que les hommes occupent plus souvent des positions hiérarchiquement élevées comparativement aux femmes dans les mêmes domaines de métier.</p> <p><b>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A. et Revillard, A. (2016). <i>Introduction aux études sur le genre</i>. De Boeck Supérieur : Louvain-la-Neuve</li> <li>- Fasel, R., Kuehni, M., &amp; Rey, S. (2019). L'impact du genre sur l'insertion des diplômé-e-s du supérieur dans quatre domaines d'activité en Suisse. <i>Formation Emploi</i>, 145 : 53-78. <a href="http://journals.openedition.org/formationemploi/6889">http://journals.openedition.org/formationemploi/6889</a></li> <li>- Gianettoni, L., Carvalho Arruda, C., Gauthier, J.-A., Gross, D. &amp; Joye, D. 2015. <i>Aspirations professionnelles des jeunes en Suisse: rôles sexués et conciliation travail/famille</i>. <i>Social change in Switzerland</i>. Retrieved from <a href="http://www.socialchangeswitzerland.ch/?p=649">http://www.socialchangeswitzerland.ch/?p=649</a></li> <li>- Guilpain, G. (2010). Lexique commenté « genre et mixité », l'IUFM-UPEC, Académie de Créteil.</li> <li>- Kuehni, M., Guélat, O., &amp; Rey, S. (2018). Favoriser les personnes du sexe sous-représenté ? Discours et pratiques de responsables hiérarchiques sur la mixité et l'égalité dans quatre domaines d'activité fortement sexués. <i>Chroniques du travail</i> 8 : 124-143.</li> </ul>
<p><b>Stéréotype de genre</b></p>	<p>Les stéréotypes de genre « se réfèrent, sur le plan de leur contenu, à des croyances et, sur le plan cognitif, à un processus de catégorisation sociale. Ils effectuent une généralisation abusive (mettre toutes les personnes dans le même panier) et une réduction identitaire (ne voir une personne qu'à travers ce prisme). Les stéréotypes peuvent avoir une connotation positive (les garçons sont courageux) ou une connotation négative (les garçons sont distraits) (...) Les stéréotypes de genre portent plus précisément sur les caractéristiques et les conduites qui seraient « typiquement » féminines ou masculines. Ils fonctionnent comme si la catégorie des femmes était uniforme et homogène, tout comme celle des hommes, et qu'elles seraient étanches. Ils gommant les différences au sein du groupe et accentuent celles entre les groupes. Ces stéréotypes engendrent des attentes différenciées selon le sexe et ont un effet sur la façon de percevoir et de traiter les enfants » (egalite.ch, 2020, p.15).</p> <p>Enfin, les stéréotypes peuvent non seulement être sexistes, racistes, validistes, etc., mais ils peuvent également être intersectionnels.</p> <p><b>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EGALITE.CH (2020). <i>L'école de l'égalité. Cycle 3. Répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons</i>. Egalite.ch : Renens</li> <li>- Ucciani, S. (2012). <i>La transmission des stéréotypes de sexe</i>. Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles, Jul 2012, Paris, France. (halshs-00766917)</li> </ul>
<p><b>Transidentité et transphobie</b></p>	<p>Selon Alessandrin, les transidentités « recouvrent diverses pratiques d'identification à un genre différent de celui assigné à la naissance. Elles ne se résument pas au seul terme de « transsexualisme », qui renvoie à un trouble, une pathologie, souvent associés à un dégoût de son sexe anatomique et à une volonté d'opération. Situées entre questions juridiques, mouvements sociaux et questions médicales, les transidentités sont en 2017 devenues, un enjeu majeur dans la lutte contre les discriminations » (2020, p.1-2)</p> <p>La <b>transphobie</b> « renvoie à toute manifestation de mépris, de rejet, d'hostilité, de violence et de discrimination à l'égard de la transidentité et des personnes trans* » (egalite.ch, 2020, p.269)</p> <p><b>Bibliographie et sources pour aller plus loin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alessandrin, A. (2018). Transphobie (s). <i>Mobilisations</i>, 71-89.</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Alessandrin, A. (2020). Transidentités : histoire d'une catégorie, <i>Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe [en ligne]</i>, ISSN 2677-6588, mis en ligne le 22/06/20, consulté le 15/11/2021. Permalien : <a href="https://ehne.fr/fr/node/12504">https://ehne.fr/fr/node/12504</a></li><li>- EGALITE.CH (2020). <i>L'école de l'égalité. Cycle 3. Répertoire d'activités pour une pédagogie égalitaire entre filles et garçons</i>. Egalite.ch : Renens</li></ul> |
|--|--|

## 2. Les outils pédagogiques de la formation

### 2.1 Le cadre

Ce module propose comme outil pédagogique d'utiliser la co-construction d'un cadre bienveillant. Il s'agit ici de thématiser collectivement, de manière inductive, comment les cours peuvent constituer un espace bienveillant, qui favorise la participation et le respect de chacun-e. Le but visé ici est de co-construire un cadre, en amont (à froid), qui est du sens pour chacun-e, et que chacun-e s'en porte garant-e.

Pour l'enseignant-e, cette démarche peut s'effectuer à travers 2 questions à poser aux participant-e-s (et étudiant-e-s) :

- 1) Qu'est-ce qu'il vous faudrait pour que cette formation se déroule dans un cadre bienveillant ?
- 2) Comment est-ce qu'on peut garantir ensemble que ce cadre se déroule de manière bienveillante ?

La pose d'un cadre bienveillant est une méthode de prévention importante à faire en amont, à froid. Plus le cadre est clair, incarné et posé collectivement à froid, plus ce sera facile de s'y référer si des problèmes émergent et qu'on doit intervenir, à chaud. Le cadre devient une ressource. Tant que le cadre n'est pas rétabli, l'enseignement ne peut pas continuer.

\*Astuce : il est possible de proposer à la classe d'utiliser un geste, qui peut être repris par tous et toutes tout le long de la formation, pour stopper les interactions lorsqu'il y a un problème, qu'une personne ne se sent pas respectée. Ce geste doit permettre de stopper une dynamique et identifier ce qu'il se passe, sans nécessairement faire la police. Cela peut permettre, selon les situations, d'ouvrir des discussions collectives.

#### Sources :

- Postic, M. (2015). La relation éducative. Presses Universitaires de France, Paris
- Caroline Dayer, communications personnelles, 25 septembre 2020

### 2.2 Jeu « Sortir des cases » de l'Agenda 21, de la ville de Genève

Le Jeu « Sortir des cases » est un jeu de société développé par le service Agenda 12 - - Ville durable de la Ville de Genève. Cet outil interactif et ludique vise à sensibiliser les participant-e-s à différents types de discriminations de leur vie quotidienne, à travers la mise en situation. Il invite les participant-e-s à prendre conscience de l'identité multiple des individus, des discriminations et privilèges qui y sont associés, et de leur influence sur les trajectoires de vie.

Durant le jeu, sont abordées des questions en lien avec le racisme, le validisme, le sexisme, la grossophobie, l'homophobie ou la transphobie, ainsi que d'autres types de discriminations qui peuvent être subies par certaines personnes de manière simultanée et cumulative.

Dans le cadre de notre formation, cet outil permet de partir de l'expérience, à travers la mise en situation, afin de théoriser et réfléchir collectivement aux inégalités et aux rapports sociaux qui les façonnent (sexisme, racisme, transphobie, validisme, etc.), ainsi qu'à leur intersectionnalité.

## 2.3 Les vignettes

Des vignettes ont été élaborées pour cette formation à partir de situations vécues et/ou observées, par des étudiant-e-x-s et enseignant-e-x-s dans des contextes de formation, dont certains traits ont ensuite été parfois exagérés. Mêlant réalisme et fiction, ces vignettes visent à rendre compte de situations pédagogiques inégalitaires dans les HES, plus précisément en thématisant (parfois de manière croisée ou cumulée) les problématiques de racisme, sexisme et transphobie.

Le travail en groupe autour de ces vignettes doit permettre aux participant-e-x-s de réfléchir collectivement et proposer, à l'aide de l'outil « la constellation de l'inclusion », des stratégies pédagogiques concrètes qui puissent favoriser la transformation sociale, et par là l'égalité et la diversité dans la HES-SO.

## 2.4 Le théâtre forum

Le **théâtre-forum** est une méthode de théâtre interactif, mise au point à partir des années 1960 par l'homme de théâtre et paysan brésilien Augusto Boal, dans les favelas de São Paulo. Le théâtre-forum est une des formes du « théâtre de l'opprimé », qui renvoie aux méthodologies dites de l'Éducation populaire, c'est-à-dire faites par, pour, et avec le peuple. Il vise à dénoncer et mettre en scène des situations d'injustice, pour aider les communautés des classes dominées à développer une posture active, en élaborant des stratégies permettant de se réappropriier le pouvoir, et d'engager un rapport de force vis-à-vis des dominants. Il s'agit donc d'un outil de révolution sociale.

Le principe du théâtre-forum selon Boal est que des comédiens non professionnel-le-s, issu-e-s de communautés opprimées, improvisent une scène de quelques minutes sur des thèmes illustrant des situations d'oppression en lien avec la réalité sociale. Après la fin de la scène (où la conclusion est catastrophique), la ou le meneur de jeu, dit la ou le « joker », incite le public à envisager des alternatives à la scène. Pour cela elle ou il convie les membres du public à remplacer un acteur ou actrice, pour expérimenter quelque chose qui infléchirait le cours des événements.

Cette méthode est mobilisée dans le cadre de notre module de formation, dans le but de valoriser l'expérience vécue et les émotions, à travers des mises en situation fictives, où les individus sont amenés à faire l'expérience de rapports de domination dans l'enseignement. Animé par une professionnelle du théâtre-forum de la Manufacture, l'outil permet de stimuler en situation l'élaboration de stratégies pédagogiques inclusives, à travers des processus d'émancipation individuelle et collective.

### **Sources :**

- Boal, A. (1972). « Catégories du théâtre populaire », *Travail Théâtral*, p. 20
- Coudray, S. (2018). « La radicalité politique du Théâtre de l'opprimé »
- Guerre, Y. (1998). *Le théâtre-forum. Pour une pédagogie de la citoyenneté.*, Paris, L'Harmattan
- Sullivan, J., & Lloyd, R. S. (2006). The forum theatre of Augusto Boal: a dramatic model for dialogue and community-based environmental science. *Local Environment*, 11(6), 627-646.

## 2.5 Le livret pédagogique et la plateforme moodle

Le livret pédagogique présent, ainsi que la plateforme moodle de la formation, constituent deux types de supports résumant toute une série d'outils pédagogiques que les participant-e-

s peuvent s'appropriier avant, durant et après la formation. Sont notamment résumés, dans la première partie du livret pédagogique, les concepts-clés principaux de la formation.

## 2.6 La Constellation de l'inclusion

### 2.6.a Contexte de développement de l'outil/dispositif pédagogique

Nous nous sommes principalement basées sur les travaux de Claudie Solar (1995, 1998) pour développer cet outil. Professeure à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université de Montréal, spécialisée de la formation des adultes, Solar a développé des outils théoriques et pratiques visant à construire l'équité, que ce soit à travers les savoirs et apprentissages ou les modes d'enseignements. La pédagogie féministe inclusive de Solar a notamment de particulier d'étudier, critiquer et transformer l'enseignement, l'apprentissage, la connaissance et l'environnement à partir d'une perspective féministe et militante. Elle a construit l'outil « La Toile de l'équité », où sont conceptualisés quatre axes dialectiques susceptibles d'offrir les clés de l'équité au sein de l'éducation.

Dans le cadre de notre module, nous avons repris les 4 axes pédagogiques de Solar. Nous les avons ensuite approfondis et diversifiés, sur la base de la lecture d'autres travaux issus des pédagogies féministes, marxistes et anti-racistes (Freire, 1984; Memmi, 1973; Solar, 1995, 1998, 2010; Collet, 2016, 2018; Pagé, Solar, et Lampron, 2018 ; Potvin, et Carl, 2008). Nous apportons notamment à cet outil un apport innovant, central pour notre formation : l'approche intersectionnelle, qui renvoie à la prise en compte de l'imbrication des rapports sociaux dans la classe pour le développement de stratégies pédagogiques inclusives.

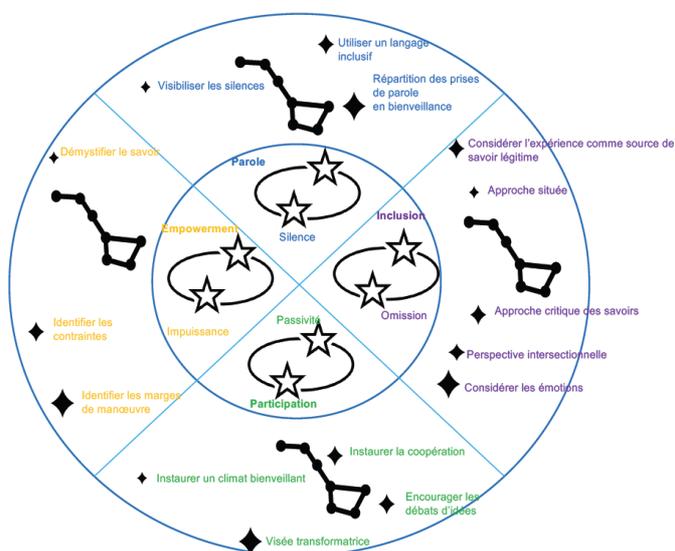
### 2.6.b Caractéristiques de l'outil

Cet outil/dispositif pédagogique se veut évolutif, adaptable et transmissible. Son objectif est de permettre la construction et la mise en oeuvre de dispositifs, pratiques, contenus et posture pédagogiques inclusives au sein d'espaces éducatifs. Son utilisation implique donc une forme d'engagement des enseignant-e-s vis-à-vis des inégalités.

### 2.6.c Les 4 axes pédagogiques

Quatre axes dialectiques et interdépendants constituent la constellation de l'inclusion :

#### La constellation de l'inclusion



Quatre axes interdépendants :

Axe 1 : **Silence** → **Prise de parole**

Axe 2 : **Omission** → **Inclusion**

Axe 3 : **Passivité** → **Participation active**

Axe 4 : **Impuissance** → **Empowerment**



### **Axe 1 : Silence → Parole**

- Ce premier axe traite de l'invisibilisation de groupes sociaux marginalisés, rendus inexistants à cause de leur silence (soit parce qu'ils n'ont pas la parole, ou parce que cette dernière n'est pas entendue). La prise de parole permet tant aux individus qu'aux groupes d'exister, en exprimant et en rendant visibles leurs existences.
- Pour passer du silence à la parole, plusieurs stratégies pédagogiques peuvent être développées, telles que : dévoiler les savoirs produits par et pour les groupes opprimés ; leur octroyer la parole, thématiser les silences ; utiliser un langage inclusif.

### **Axe 2 : Omission → Inclusion**

- Ce deuxième axe relève l'omission de groupes sociaux opprimés tant dans les disciplines enseignées que dans les pratiques d'enseignement, du fait de leur silence. Pour rompre l'omission, il faut viser l'inclusion de ces groupes, celle-ci devant permettre qu'ils puissent se situer et construire une identité tant individuelle que collective.
- Pour passer de l'omission à l'inclusion, plusieurs stratégies pédagogiques peuvent être développées, telles que : situer et valoriser l'expérience, les intuitions et les émotions, considérées comme sources de connaissance légitimes, permettant l'édification d'une mémoire et conscience collective ; situer et déconstruire les savoirs.

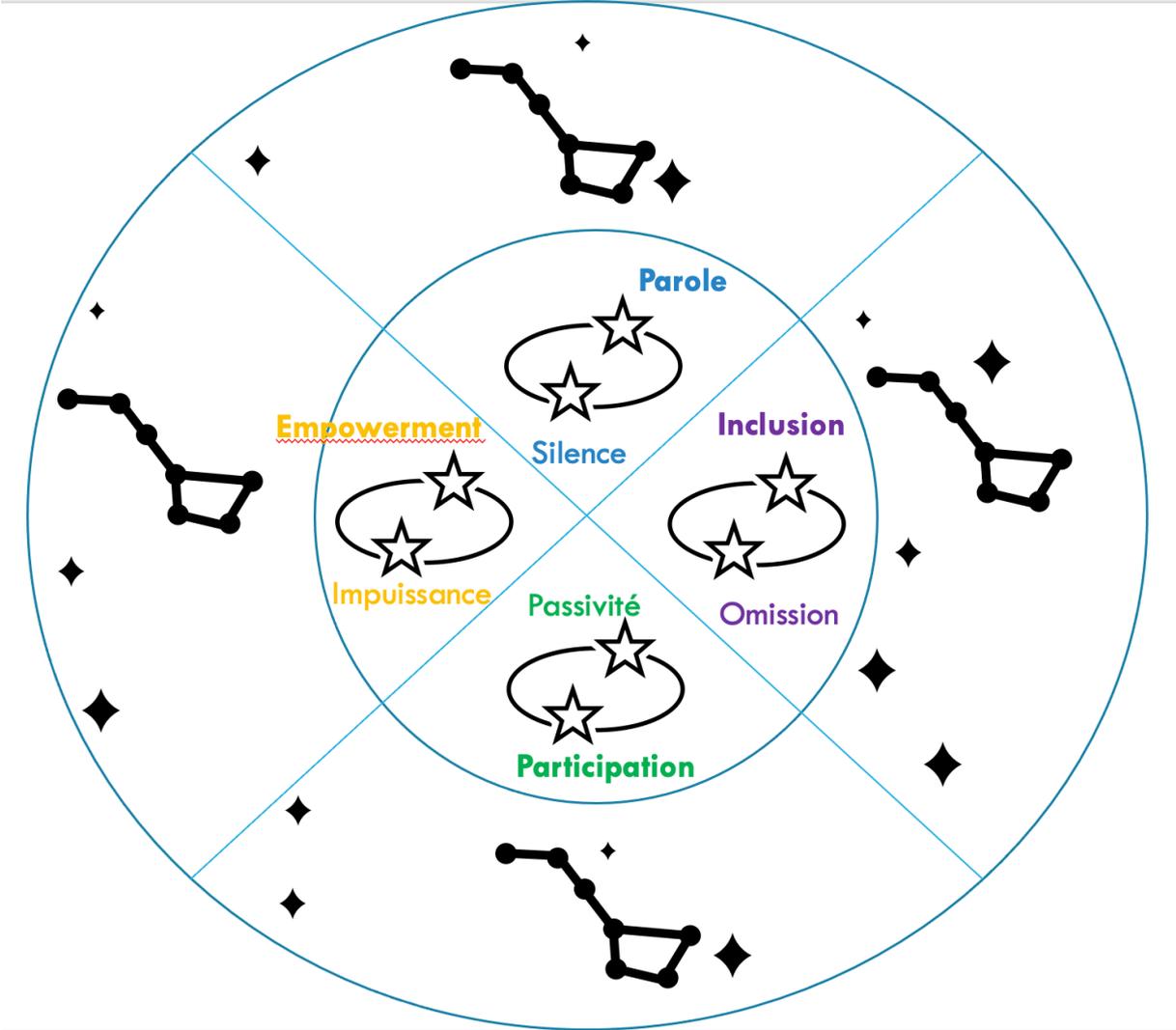
### **Axe 3 : Passivité → Participation active**

- Ce troisième axe souligne que la passivité constitue une caractéristique régulièrement attribuée par les groupes dominants aux groupes dominés. La littérature montre que la passivité relève plutôt d'un système d'éducation qui va exclure des groupes du pouvoir, en ne leur offrant pas les moyens adaptés de participer activement. Pour rompre la passivité, il faut favoriser la participation active. Celle-ci doit contribuer à la production de connaissances qui fassent sens pour les groupes opprimés, et puisse ainsi contrer leur subordination et leur assujettissement.
- Pour passer de la passivité à la participation active, plusieurs stratégies pédagogiques peuvent être développées, telles que : établir un climat d'apprentissage propice à la participation active, à travers la coopération, la collaboration et une démarche agonistique (plutôt que la compétition); encourager les débats, viser le changement et l'engagement des étudiant-e-s.

### **Axe 4 : Impuissance → Empowerment**

- Ce quatrième axe relève que l'impuissance (individuelle et collective) est le résultat du silence, de l'omission et de la passivité (des 3 axes précédents). L'empowerment ou la prise de pouvoir va pouvoir permettre au contraire le changement social et l'élimination de l'iniquité.
- Pour passer de l'impuissance à l'empowerment, plusieurs stratégies pédagogiques peuvent être développées, telles que : redistribuer et partager le pouvoir ; démystifier le pouvoir et la transmission d'outils féministes et militants anti-oppressifs ; identifier à la fois les contraintes mais aussi les marges de manœuvres que l'on a en tant qu'enseignant-e, afin de produire un changement social et une meilleure justice sociale.

2.6.d Constellation de l'inclusion (version de travail)



Notes personnelles : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



### 3. Autres ressources en faveur de l'égalité et de la diversité

#### 3.a. Ressources générales pour aborder les (in)égalités au sein de la HES-SO

- **Atelier REGARD, programme d'ateliers pour la relève féminine dans les carrières académiques**

Les ateliers du programme REGARD offrent des outils concrets pour la gestion de la carrière académique des doctorantes, membres du corps intermédiaire et des professeures. Dans les ateliers, vous avez la possibilité de développer vos compétences transversales avec d'autres chercheuses des universités partenaires.

<https://www.unifr.ch/regard/fr/>

- **Shareweb Gender**

Plateforme électronique du réseau genre de la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC). La plateforme propose un ensemble de ressources et information sur la politique nationale et internationale de la Suisse dans la promotion de l'égalité de genre, elle propose également une boîte à outils méthodologiques et analytiques utilisés par la DDC dans ses différents programmes.

<https://www.shareweb.ch/site/Gender/Pages/Content/SDC-Gender-Equality-Network.aspx>

- **Toolbox Violence domestique – Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes**

La Toolbox Violence domestique donne accès à cette base de documents qui ont fait leurs preuves dans la pratique et qui mettent l'accent sur la violence dans les relations de couple. Il s'agit entre autres de mémentos, de brochures, de check-lists, d'aide-mémoires, de matériel de cours, de modèles de lettre et d'autres types de documentation. En tant qu'instrument de travail, cette banque de données centrale s'adresse aux spécialistes qui sont confronté·e·s aux victimes et aux personnes auteures de violence. Elle doit non seulement permettre de transférer les connaissances de manière interdisciplinaire et dans le respect des ressources mais aussi promouvoir l'exploitation des synergies.

<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/toolbox-violence-domestique.html>

- **Boîte à outils genre de la HES-SO**

La Boîte à outils genre de la HES-SO - Haute école spécialisée de Suisse occidentale propose un ensemble de documents, fiches, liens utiles et diverses ressources pour vous faire découvrir les multiples utilisations et applications de l'approche genre. Elle invite à explorer à l'aide du moteur de recherche par thème, la base de données réunissant des liens à diverses publications et vidéos. Les différentes sections du menu vous offrent également plusieurs liens et ressources. Cette Boîte à outils genre est le fruit d'un travail collectif et collaboratif, nous vous encourageons à participer à alimenter la base de données en nous signalant des articles, livres ou autres publications pertinentes y compris les vôtres!

- **Projet "Divergent : Diversité-Genre-Enseignement" dans le cadre du Plan d'actions Egalité 2017-2020, Bureau de l'égalité et diversité de la HES-SO**

DIVERGENT est un projet qui propose deux types d'actions pour sensibiliser les acteurs et actrices de la HES-SO à poser des petits pas dans la direction de l'intégration des défis liés au genre et à la diversité dans leurs missions. Le premier outil, *Un pas en avant*, est mobilisé pour sensibiliser tant les étudiant-e-s, le personnel d'enseignement et de recherche que le personnel administratif et technique aux problématiques de la discrimination. Le deuxième outil, le *Gender and Diversity Index (GDI)*, destiné essentiellement aux enseignant-e-s, vise à leur permettre d'auto-évaluer leurs pratiques d'enseignement à l'aune du genre et de la diversité.

<https://www.hes-so.ch/la-hes-so/egalite-et-diversite>

- **Le 2<sup>e</sup> observatoire**

Reconnue d'utilité publique, l'association Le deuxième Observatoire est constituée d'un Centre de compétence en matière de risques psychosociaux (RPS), de souffrance et harcèlement dans le cadre du travail, ainsi que d'un Institut romand de recherche et de formation sur les rapports de genre, dont le siège est à Genève.

Le deuxième Observatoire a été fondé en 1998 à Genève par des universitaires de diverses disciplines provenant de différents cantons de Suisse romande, dont Véronique Ducret et Brigitte Berthouzoz. Il a été créé autour de la problématique du harcèlement sexuel dans la sphère professionnelle, pour être aujourd'hui pleinement reconnu comme un centre de compétence en matière de harcèlement au travail. Parallèlement, il s'est développé en tant qu'Institut romand de recherche et de formation sur les rapports de genre et représente un partenaire établi d'institutions, de structures et de projets visant à questionner et se former sur ces enjeux de société.

<https://www.2e-observatoire.com/association/>

### **3.b. Autres ressources pédagogiques pour une pédagogie de l'égalité**

- **Jeu in-egalite.ch du Bureau de l'égalité et diversité de la HES-SO**

Ce [jeu](#) en ligne a pour but de sensibiliser les jeunes et moins jeunes à la persistance d'inégalités entre femmes et hommes dans différents domaines de formation et dans le travail en Suisse. Les joueurs et joueuses suivent le parcours d'un-e étudiant-e dans quatre filières de la HES-SO (santé, ingénierie, travail social, théâtre) qui illustrent particulièrement les effets du genre dans les choix de formation. Ils et elles sont confronté-e-s à diverses formes d'inégalités entre les sexes, en lien avec le choix de carrière, les conditions d'engagement et d'exercice du métier, le niveau de salaire, le harcèlement psychologique et sexuel, la parentalité ou encore le travail non rémunéré.

L'objectif est de mettre en évidence des situations d'inégalité, relevées par des recherches, à travers des approches artistiques variées qui présentent les discriminations de manière non naturaliste, avec un ton le plus souvent décalé et comique.

<https://in-egalite.ch/>

- **Le dossier « Des outils numériques pour soutenir une approche pédagogique inclusive »**

Ce dossier, disponible sur Internet, recense et explore des outils numériques permettant de rendre l'apprentissage accessible à tous et toutes les étudiant-e-s, peu importe leurs caractéristiques sociales, dans le cadre d'une pratique pédagogique inclusive : « *Suivant les principes de la*

*conception universelle de l'apprentissage (CUA), les outils présentés, qui sont gratuits ou qui font déjà partie de l'environnement technologique des enseignants, offrent aux étudiants une diversité de moyens de représentation, d'action, d'expression et d'engagement » (Turgeon et Van Drom, 2019, p.1).*

Source : Turgeon, A. et Van Drom, A. (2019). Des outils numériques pour soutenir une approche pédagogique inclusive. Repéré à : <http://www.profweb.ca/publications/dossiers/des-outils>

- **Le site Internet du GSARA**

Le groupe belge d'action et réflexion sur l'audiovisuel (GSARA) constitue un mouvement d'éducation permanente qui réalise des supports audiovisuels (documentaire, reportage, émission radio, exposition, blog,...), des formations, des ateliers de production, etc. A travers ces différents canaux et supports le GSARA invite à l'analyse critique des inégalités dans la société, stimulants les initiatives alternatives, démocratiques, collectives et favorisant la participation citoyenne. Sur leur site internet paraissent plusieurs outils de réflexion et pédagogiques, disponibles à l'adresse suivantes : <https://www.gsara.tv/outils/category/nos-outils-de-reflexion/>

- **Le site Internet « Le monde selon les femmes »**

Le Monde selon les femmes est une ONG féministe active dans le monde de la coopération au développement, de l'éducation permanente et de la recherche action. Son objectif est d'intégrer une **perspective de genre** dans les questions de droits humains. Son action s'articule autour de trois axes : la **recherche-action** à partir des savoirs locaux, la **formation** et le travail de **plaidoyer** politique. Sur leur site internet paraissent plusieurs outils pédagogiques, disponibles à l'adresse suivantes : <https://www.mondefemmes.org/product-category/outils-pedagogiques/>

### 3.c. Victime ou témoin de harcèlements ou violences : que faire?

- **Signaler ou témoigner**

- **Signaler** discrètement, anonymement et rapidement un cas de harcèlement sexuel sans se mettre en danger sur [eyesupapp.ch](http://eyesupapp.ch).
- **Témoigner** d'une situation ou trouver des ressources en cas de harcèlement sur [le-sexisme-c-est.ch](http://le-sexisme-c-est.ch) (projet étudiant développé au sein de la HES-SO)

- **Besoin d'aide au sein de votre institution ?**

- Si vous êtes employé·e, votre Service RH pourra vous indiquer les coordonnées d'une personne ressource ou vous conseiller sur les démarches à entreprendre.
- Si vous êtes étudiant·e, la personne en charge des questions d'égalité et de diversité ou la Direction de votre école pourra vous indiquer les coordonnées d'une personne ressource ou vous conseiller sur les démarches à entreprendre.

- **Besoin d'aide à l'extérieur de votre institution?**

- Adressez-vous au centre LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions) de votre canton
- Déposez une plainte auprès des services de police ou du ministère public

**Source** : site du Bureau de l'égalité et de la diversité de la HES-SO : <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/egalite-et-diversite/titre-par-defaut/victime-ou-temoin-que-faire>